



---

## Travailler peut nuire gravement à votre santé d'Annie Thébaud-Mony

Katherine Lippel et Marie-Claire Lefebvre

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/pistes/2925>  
ISSN : 1481-9384

### Éditeur

Les Amis de PISTES

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2008

### Référence électronique

Katherine Lippel et Marie-Claire Lefebvre, « Travailler peut nuire gravement à votre santé d'Annie Thébaud-Mony », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* [En ligne], 10-2 | 2008, mis en ligne le 01 novembre 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/pistes/2925>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



*Pistes* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Travailler peut nuire gravement à votre santé d'Annie Thébaud-Mony

Katherine Lippel et Marie-Claire Lefebvre

---

## RÉFÉRENCE

Annie Thébaud-Mony (2007). Travailler peut nuire gravement à votre santé, Éditions La Découverte, Paris.

## NOTE DE L'AUTEUR

Annie Thébaud-Mony a reçu deux prix pour ce livre :

- en mars 2008, celui de l'association des journalistes médicaux de la presse grand public, association des journalistes médicaux grand public
- en octobre 2008, le prix de la revue Prescrire, une revue indépendante assurant une analyse critique dans le domaine de la santé. Prescrire, la revue, Éditions la découverte

« On s'est dit : 'Si c'était si grave, ils le diraient bien. N'exagérons pas [...] On a une certaine confiance en la société. On croit qu'on est dans une démocratie... civilisée. Ils ne vont pas nous tuer quand même. Si c'était à ce point, quelqu'un l'aurait bien dit. Il y a le médecin [du travail].' Mais quand tu passes la visite, c'est pour voir si tu es apte à travailler. On pose jamais la question : 'Est-ce que cette usine est apte à recevoir du monde ?' » (Josette, p. 74).

1 Ce passage reflète bien la colère et le sentiment d'avoir été trahies des travailleuses ayant œuvré pendant des années dans l'usine Amisol, en France, où leur travail consistait à tisser et broyer des fibres d'amiante à mains nues pour les transformer en matelas, tresses et bourrelets utilisés dans la fabrication des produits d'autres entreprises. Elles faisaient confiance à leur employeur et aux autorités chargées légalement de protéger leur santé, acteurs qui leur ont permis de croire que le travail était sécuritaire, jusqu'à ce qu'elles se soient rendu compte qu'il était en train de les tuer. Maintenant elles veulent comprendre pourquoi les responsables ne sont pas traduits en justice, pourquoi ils ne font pas l'objet de poursuites criminelles.



- 2 L'histoire des femmes d'Amisol n'est qu'une des nombreuses histoires passionnantes mettant en lumière la vie des travailleuses et travailleurs que rapporte dans son dernier livre la sociologue française Annie Thébaud-Mony, directrice de recherches à l'INSERM et spécialiste des questions de santé au travail. Sous un titre évocateur des mises en garde qui paraissent sur les paquets de cigarettes en France, comme au Québec, ce livre *Travailler peut nuire gravement à votre santé* souligne l'hypocrisie d'une société qui banalise les dangers que comporte le travail tout en mettant l'accent sur les risques attribuables aux comportements individuels.
- 3 La prémisse du livre est qu'il est inacceptable que la mise en danger de la vie et de la santé des travailleurs soit perçue, en France, comme un comportement normal, que ce comportement fasse rarement l'objet d'enquêtes criminelles, même dans les cas les plus graves. Chaque chapitre porte sur un crime prévu au Code pénal français dont on s'explique mal qu'il ne soit pas appliqué pour sanctionner le comportement des employeurs ou des autorités publiques qui ont agi ou qui n'ont pas agi de manière à contribuer aux situations de maladie et de mort au travail qui sont documentées. Du crime d'homicide à la négligence criminelle, en passant par le délit de mise en danger délibérée d'autrui et à la non-assistance à personne en danger, l'auteure fournit des exemples d'expériences vécues par des travailleuses et travailleurs, démontrant que la société ferme l'œil quand des crimes sont commis au nom de la compétition économique et de la productivité.
- 4 D'autres avaient déjà associé le phénomène de normalisation ou de banalisation de la mise en danger des travailleurs à l'adoption de la loi sur les accidents du travail à la fin du 19e siècle en France.<sup>1</sup> Thébaud-Mony montre bien dans ce livre jusqu'à quel point est devenu la norme ce double standard, en vertu duquel le décès d'une personne est considéré différemment par le système judiciaire et l'opinion publique, selon qu'il s'agit d'un travailleur victime de négligence pouvant être qualifiée de criminelle, ou d'un citoyen décédé dans des circonstances similaires hors travail. De manière remarquable,

elle donne à voir comment les diverses facettes de la mondialisation démultiplient la capacité des entreprises d'adopter, en toute impunité, des pratiques qui peuvent nuire à la santé des personnes qu'elles emploient. Le livre documente avec acuité les stratégies d'affaires ou les démarches juridiques qui permettent aux entreprises de contourner les dispositions légales mises en place pour protéger la santé des personnes qui travaillent, et permet de bien comprendre en particulier la place importante qu'occupe dans ce processus le recours à l'externalisation du travail vers les entreprises de travail temporaire et les sous-contractants.

- 5 L'externalisation du travail dangereux est bien illustrée par des expériences vécues par les travailleurs de certaines industries. Par exemple, il est de pratique courante dans l'industrie du nucléaire de faire appel à des sous-contractants pour les emplois exposant les salariés aux plus fortes doses individuelles d'irradiation, démarche qui évite à l'entreprise donneuse d'ouvrage d'assumer les protections sociales assurant un congé payé aux salariés qui atteignent la limite pré-établie d'exposition annuelle maximale. Les travailleurs sur appel atteignant cette limite cesseront d'être appelés, tout simplement. Pensons également à l'exportation du travail de démantèlement des bateaux comme le Clémenceau vers des pays comme l'Inde où les conditions de protection de la santé sont pour le moins laxistes, tant en ce qui concerne l'amiante que les nombreuses autres matières toxiques qui s'y trouvent. L'auteure, qui est membre fondatrice de l'association Ban Asbestos, décrit l'origine et l'évolution de ce mouvement et raconte de manière détaillée comment cette association a participé au mouvement social et politique qui a réussi à faire suspendre le démantèlement du bateau en Inde et à faire ordonner son rapatriement en France.
- 6 Tout au long du livre, l'auteure souligne l'importance, dans la lutte pour la protection de la santé des travailleurs et des communautés, des mouvements sociaux qui permettent l'alliance entre des personnes qui travaillent et d'autres victimes d'exposition aux produits toxiques et aussi des scientifiques, des avocats et des journalistes. Elle dévoile les pratiques de lobbies puissants, comme ceux des industries du nucléaire et de l'amiante, qui travaillent à miner la crédibilité de certains scientifiques, parfois avec la collaboration d'autres scientifiques et même de syndicats qui cherchent à protéger des emplois, et ce parfois, aux dépens de la santé des travailleurs. L'auteure décrit comment ces lobbies réussissent à influencer le comportement des États, et notamment du Canada, citant en exemple le mouvement d'opposition organisé par ce dernier en octobre 2006 qui a réussi à bloquer, au moins pour deux années supplémentaires, « l'inscription du chrysotile dans la liste des substances toxiques de la convention de Rotterdam » convention qui avait pour but  
« d'obliger les exportateurs de produits toxiques à informer l'État importateur de la toxicité de ces produits et d'obtenir le consentement de cet État avant importation. » (p. 165).
- 7 Ce livre lève aussi le voile sur les divers types de manipulations qui atteignent également le discours scientifique, présentant notamment l'exemple d'une importante étude internationale réalisée dans l'industrie nucléaire civile de 15 pays dont la France sur la mortalité par cancer des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants. À l'examen du protocole de recherche, l'auteur constate qu'entre le protocole initial et le protocole définitif (p. 215), l'échantillon a été modifié : les salariés des sous-contractants, ceux qui sont souvent les plus exposés, et qui sont donc susceptibles d'être atteints d'un cancer, ont été exclus de la catégorie des salariés de l'industrie (« population d'étude »), se

trouvant ainsi inclus dans la population « générale » de référence (supposément composée de personnes non exposées au travail) ; d'autres catégories de travailleurs exposés ont aussi été écartées de sorte que, au total, « 32 % des travailleurs de l'effectif initial ont été exclus. » (p. 217). Ce facteur, parmi d'autres, amène l'auteure à penser que les résultats de l'étude sous-estiment de manière importante le risque réel de contracter un cancer en raison de l'exposition au travail. Malgré cette limitation, l'étude a démontré que les personnes « exposées » présentaient de deux à trois fois plus de cas de cancer que le groupe « non exposé ».

- 8 Le livre aborde aussi la question clef du financement de la recherche, soulignant que les études sur la prédisposition génétique à certaines maladies ont plus de possibilités d'être financées que les études qui portent sur la toxicité de certains produits industriels ou sur des maladies pouvant être reliées au travail. Il montre également comment l'industrie travaille à la marginalisation des scientifiques qui présentent des résultats de recherche qu'elle juge dérangeants.
- 9 Même si la plupart des exemples présentés sont tirés d'événements survenus en France, plusieurs des situations pourraient se retrouver dans n'importe quel pays de l'OCDE. On y décrit comment le caractère précaire du travail peut nuire à la santé et comment les protections légales et sociales sont minées par la restructuration du marché du travail, l'intensification du travail et la sous-traitance du travail dangereux vers les travailleurs précaires et les marchés du travail externes où les protections sociales ne s'appliquent guère. Le livre traite aussi des risques psychosociaux et de leurs effets sur la santé et fait voir comment certaines conditions de travail rendent difficile la conciliation des exigences du travail et de la famille, en soulignant en particulier l'effet capital de ces difficultés sur la santé des travailleuses. L'auteure jette un regard critique sur le discours dominant à l'égard des jeunes travailleurs, et démontre comment les jeunes intègrent le marché du travail dans des emplois précaires et souvent dangereux, sans avoir reçu la formation nécessaire. Elle souligne que c'est pourtant le comportement des jeunes et non pas celui des industries qui les embauchent qui fait l'objet de l'attention des décideurs et de la publicité. Les exemples rapportés dans cet ouvrage sont tirés d'une vie de recherche sur les conditions de travail et les risques professionnels. L'auteure y donne largement la parole aux travailleuses et aux travailleurs, ce qui en amplifie l'intérêt. Chaque page raconte une histoire, rappelle une victoire, documente un échec réglementaire ou montre comment la société considère comme normaux les accidents, les maladies et les décès dus au travail.
- 10 Ce livre se distingue par la richesse de ses informations, la profondeur de ses analyses et le souci constant de l'auteur d'illustrer concrètement les défis relevés jusqu'ici tout en indiquant ceux qui s'annoncent. C'est un livre très accessible, non seulement aux chercheurs de diverses disciplines mais aussi aux premiers concernés, les travailleurs et travailleuses, à leurs employeurs et au grand public. Le livre a reçu une attention importante en France lors de sa parution en 2007, attention médiatique bien sûr mais aussi populaire : il a donné lieu à des assemblées de quartier un peu partout en France, consacrées à des discussions sur la santé au travail. En 2008, il est paru en livre de poche et a été primé en France, où l'ouvrage s'est mérité le prix Coup de cœur de l'Association des journalistes médicaux grand public. Ce livre présente un intérêt certain pour toute personne au Québec qui s'intéresse à la santé au travail, et particulièrement pour ceux et celles qui s'intéressent aux politiques de prévention.

---

## NOTES

1. B. Mattéi, « La normalité des accidents du travail : l'invention du risque professionnel », (1976)  
36 *Les Temps Modernes* 988.

---

## AUTEURS

**KATHERINE LIPPEL**

Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la sécurité du travail, Université  
d'Ottawa

**MARIE-CLAIRE LEFEBVRE**

CINBIOSE, UQAM